

UNION DES COMORES

Unité-Solidarité-Développement

Le Président



Moroni, le 10 DEC 2024

DECRET N°24 - 180 /PR

Portant nomination du Directeur Général
de la Comptabilité Publique et du Trésor

LE PRESIDENT DE L'UNION,

- VU la Constitution de l'Union des Comores du 23 décembre 2001, révisée par le référendum du 30 juillet 2018 ;
- VU la loi N°22-004AU du 24 juin 2022 modifiant et complétant la loi N°05-011AU du 17 juin 2005 modifiée et abrogée par la loi N°12-009AU portant opération financière de l'Etat ;
- VU le décret N°09-022/PR du 07 mars 2009, fixant le cadre organique du Ministère des Finances, de l'Economie, du Travail, du Commerce Extérieur et de l'Entreprenariat féminin ;
- VU le décret N°11-078/PR du 30 mai 2011, portant réorganisation générale et missions des services des Ministères de l'Union des Comores, modifié par les décrets N°11-139/PR du 12 juillet 2011 et N°16-102/PR du 14 juin 2016 ;
- VU le décret N°24-060/PR du 11 mai 2024 portant règlement de gestion budgétaire et de la comptabilité publique ;
- VU le décret N°24-077/PR du 1^{er} juillet 2024, relatif à la composition du Gouvernement de l'Union des Comores.

DECRETE :

ARTICLE 1^{er} : Monsieur AHMED ADAME est nommé Directeur Général de la Comptabilité Publique et du Trésor.

ARTICLE 2 : Le présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de l'Union des Comores et communiqué partout où besoin sera.


AZALI Assoumani